

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Notre Assureur

MMA IARD Assurances Mutuelles
MMA IARD SA
14 Bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS CEDEX 09

Notre courtier

AON France
31-35 rue de la Fédération - 75717 PARIS CEDEX 15

- Téléphone : 01.47.83.11.57
- Mail pour les déclarations de sinistre :
declaration.profession@aon.com

Votre interlocuteur à l'Ordre des Avocats de Paris

Le Bureau des Assurances
Adresse postale :
Maison des Avocats - Cour des Avocats
CS 6411
75833 PARIS cedex 17

- Téléphone : 01.44.88.59.82
- Secrétariat : 01.44.88.59.84
- Mail : assurancesordre@avocatparis.org

Limite de garantie

4 000 000 euros par sinistre
Garanties complémentaires : voir AON

Franchise

10 %, maximum 3 000 euros

• **Déclaration d'un sinistre**

Toute déclaration doit être adressée à AON (declaration.profession@aon.com) (Réf. RCP Barreau de PARIS). En aucun cas la déclaration de sinistre ne doit être adressée au réclamant.

Elle doit comporter la réclamation motivée et chiffrée du plaignant (Lettre ou assignation adressée à son avocat), qui est nécessaire à l'ouverture d'un dossier par l'assureur

- ✓ **Par une note annexe et confidentielle, l'avocat présente ses observations sur les griefs qui lui sont faits et sur le préjudice allégué par le réclamant, en y joignant toutes les pièces utiles à la défense (attention, les pièces jointes doivent comporter un bordereau de pièces communiquées)**
- ✓ **Une copie de la déclaration et de cette note est adressée simultanément au Bureau des Assurances par courriel à l'adresse assurancesordre@avocatparis.org (à l'attention de Madame Antonella di GREGORIO et Monsieur Vincent CANU)**

▪ **La Défense**

La défense des avocats assignés est prise en charge par MMA IARD, qui la confie à un avocat choisi sur une liste établie par le Bâtonnier